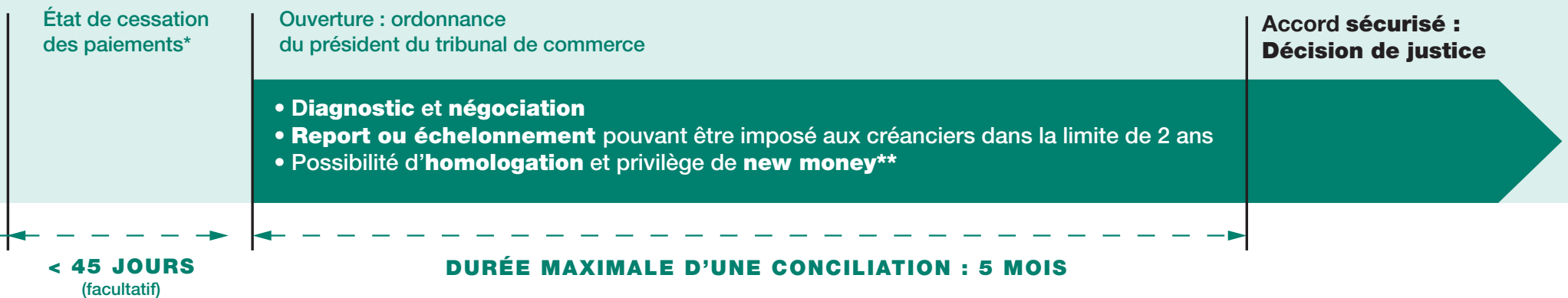


Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés avérées ou prévisibles</li> <li>• Pas de cessation des paiements</li> </ul>	<p><b>Résolution des difficultés</b> et/ou <b>accord amiable</b> avec les <b>principaux créanciers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A l'initiative du dirigeant</b></li> <li>• Honoraires libres</li> </ul>

## Mandat Ad Hoc



## Conciliation



Rôle des administrateurs judiciaires	Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, report et échelonnement des dettes, accompagnement auprès du Tribunal de Commerce
--------------------------------------	---

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
Difficultés avérées sans cessation des paiements	<b>Gel des dettes antérieures pour continuer l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'initiative du dirigeant</li> <li>• Honoraires réglementés</li> </ul>



<b>Rôle des administrateurs judiciaires ou mandataires judiciaires</b>	Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, restructuration des dettes, accompagnement dans l'établissement du plan de redressement auprès du Tribunal de Commerce
--	--

# Procédures collectives

## Le redressement

NON CONFIDENTIELLES

### Quand ?

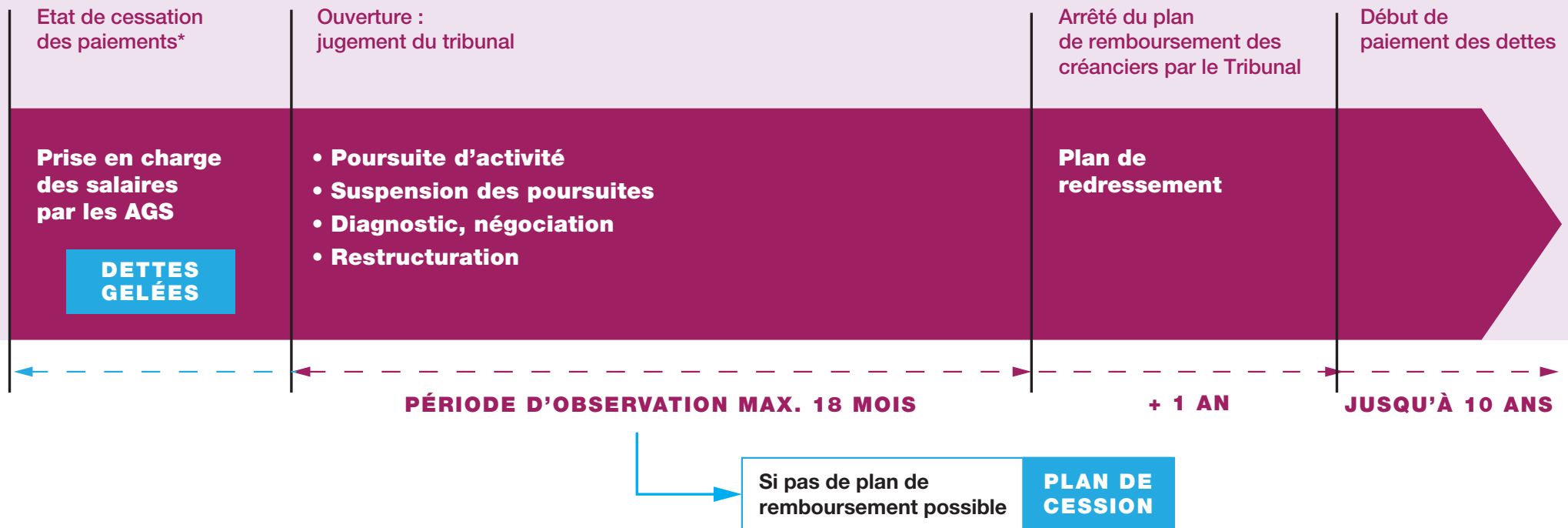
Cessation des paiements (<45 jours)

### Pourquoi ?

**Gel des dettes antérieures et prise en charge des salaires pour plan de continuation ou cession**

### Comment ?

- A l'initiative du dirigeant
- Honoraires réglementés

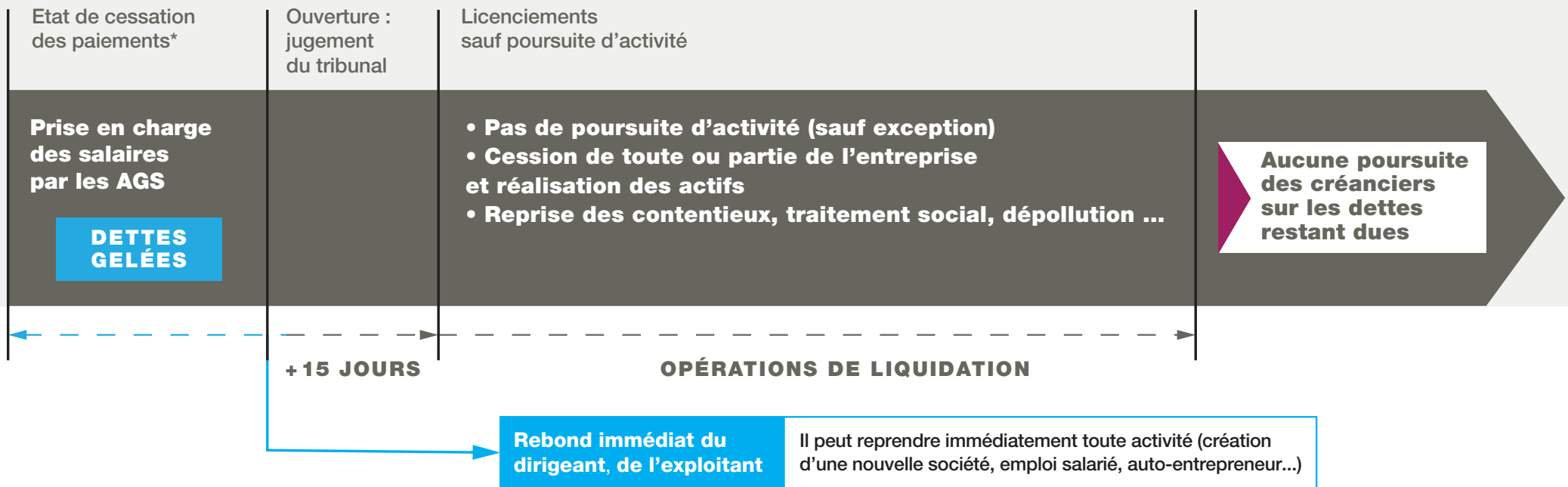


**Rôle des administrateurs judiciaires ou mandataires judiciaires**

Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, restructuration des dettes, mise en place de la prise en charge des salaires, accompagnement dans l'établissement du plan de redressement auprès du Tribunal de Commerce

# Si pas de solution... la liquidation

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
Pas de plan de continuation, pas de new money**, pas de cession...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture de la société</li> <li>• Suspension des dettes et des poursuites pour le dirigeant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision du tribunal</li> <li>• Honoraires réglementés</li> </ul>



<b>Rôle des mandataires judiciaires</b>	Fermeture de l'entreprise, cession de tout ou partie des actifs matériels et immatériels, reprise des contentieux, traitement social, dépollution pour les entreprises industrielles, sous le contrôle du Tribunal de Commerce.
---	---